



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 7 Juin 2010

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le Lundi 7 Juin 2010 à 20h sous la présidence de Mme Beauvie Sabine Maire.

- Etaient présents** : Mr Gandolfo André, Mr Martinez Lucas, Mr Mandron Laurent, Mr Lebois Didier, Mr Roy Alain, Me Pinois Martine, Melle Chaussier Flore.
- Etaient absents** : Mr Guyot André,
Mr Thomas Dominique représenté par Mr Lucas Martinez
- Secrétaire de séance** : Melle Chaussier Flore

Approbation du compte rendu de la réunion du 10 Mai 2010

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est précisé que la subvention accordée pour la Saint Laurent est versée à l'association qui organise cette fête et non pas au Café « Le Saint Laurent ».

Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

Amélioration et création infrastructures routières forêt des Vauxlannes.

Madame le Maire explique aux conseillers que la forêt des Vauxlannes a été rachetée par le groupement forestier SLOTH, société danoise. Des experts de cette société se sont présentés en mairie afin d'expliquer la politique qui sera mise en œuvre sur ce domaine forestier ; sur ce site, la mise en place d'une sylviculture nécessite d'améliorer les infrastructures routières existantes (chemin rural n°1 de Montillot à Chamoux) et de créer une route forestière de 4100 mètres.

Le conseil municipal accepte que ces travaux soient réalisés et prend acte qu'aucune dépense ne sera engagée par la commune.

Electricité du clocher de l'église.

Madame le Maire rend compte aux conseillers de la visite du technicien des Ets Bodet qui indique que le coffret de sécurité est à usage domestique et ne répond plus aux normes imposées concernant une électrification de clocher. Un devis doit nous parvenir. Il est également souligné qu'un des cadrans de l'église ne fonctionne plus. Le technicien sera prévenu.

La citerne d'eau.

Les demandes de subventions ont été envoyées. L'accusé de réception valant dérogation pour le commencement des travaux est arrivé de la Préfecture. La demande au Conseil Régional est en bonne voie.

Assurance de la Salle polyvalente

Le gymnase et la salle polyvalente forment un seul bâtiment. Par courrier daté du 10 mai 2010 la CCV précise à la commune que le Conseil Communautaire prendra la délibération suivante :

« La communauté de communes, affectataire du gymnase dans sa consistance déterminée dans le plan joint, renonce à tous recours qu'il pourrait être fondé à exercer contre la Commune de Montillot notamment par application des articles 1302, 1732 à 1735 du Code Civil, de même son assureur renoncera à tous recours que, comme subrogé dans les droits de la Communauté de Communes ou du département de l'Yonne, propriétaire, il pourrait exercer contre ladite commune dont la responsabilité se trouverait engagée dans la réalisation de dommages matériels, de frais ou de pertes garantis. »

La CCV demande à Madame le Maire que le Conseil Municipal délibère dans les mêmes termes et d'adjoindre cette clause au contrat d'assurance concernant la salle polyvalente.

Madame le Maire informe le Conseil que le Mardi 1^{er} Juin, un rendez-vous a été organisé avec l'assureur de la CCV qui est appelé en prendre en charge le gymnase. La clause de non recours réciproque entre les entités concernées lui a été expliquée. Un devis a été demandé

Afin de régler de la manière la plus efficace ce sujet, il est proposé au Conseil de confier l'assurance de la salle polyvalente à l'assureur qui couvre le gymnase.

Le Conseil Municipal accepte que la couverture assurance de la salle polyvalente soit confiée au même assureur qui couvre le gymnase et charge Madame le Maire de finaliser ce dossier avec les parties concernées.

Le bulletin municipal

La maquette du bulletin est présentée et acceptée. L'idée d'insérer des encarts publicitaires a été rejetée par le Conseil qui propose d'ajouter une page qui mentionne toutes les entreprises de la commune.

Trois devis pour l'impression sont présentés. Les montants sont de 756 Euros HT, 675 Euros HT, 450 Euros HT. Le Conseil Municipal choisit le devis de 450 Euros HT présenté par la société Arsaprim.

Organisation des fêtes de l'été.



Le 2 Juillet au soir, à l'église :

Concert donné par la Blivet-School de Givry.



14 Juillet 12h00 :

Pique-nique républicain sur la place Saint Laurent.



Le 24 Juillet, 20h00 à l'église :

Concert donné par le pianiste Yvan Navai



Samedi 7 Août, vide grenier nocturne :

La commune organise un vide grenier en nocturne (de 16h00 à 22h00)



Dimanche 8 Août 12h00 Saint Laurent

Repas sous barnum derrière la Mairie. Ce repas sera organisé par l'association « Les Toufous » qui fera appel aux services d'un traiteur. La participation pour le repas est de 10 Euros.

Afin de bien préparer les festivités communales pour 2011, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire d'organiser une réunion de toutes les associations. Cette réunion pourrait avoir lieu dès la rentrée et aurait pour objectif de planifier et d'organiser les futures animations.

Questions diverses



Accès au gymnase par les escaliers:

L'ensemble du conseil soulève la dangerosité de l'accès piétons au gymnase et à la salle polyvalente. Ce passage débouche en effet directement sur la départementale qui à ce point précis, outre l'absence de trottoir, la vitesse élevée des véhicules est souvent constatée. Ce large escalier avec son mur en pierres apparentes trouve une justification esthétique que personne ne conteste. Cependant, l'attention des concepteurs sur les risques d'accident doit être attirée.

Madame le Maire précise que cette remarque sera transmise lors de la prochaine réunion de chantier.



Equipements salle polyvalente:

Les travaux sont en cours d'achèvement, le temps est venu d'évaluer les budgets pour équiper la salle d'une sonorisation et d'un vidéo projecteur.

Les entreprises spécialisées ont été contactées, les premiers devis ont été reçus, une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.



Assainissement de Montillot

Le conseil municipal réitère sa position concernant les branchements à l'assainissement collectif au sein du village. Lors des travaux de construction du gymnase, l'occasion d'augmenter le nombre de connections au réseau n'a pas été manquée et des efforts financiers ont été engagés par la commune. Cependant, il reste encore certaines habitations qui ne peuvent pas être connectées sans investissements très importants que la commune ne peut pas assumer actuellement.

Mr Florence, acquéreur de la maison de Mr Georges, demande à la commune de lui indiquer le meilleur endroit pour réaliser le raccordement à l'assainissement collectif. Un rendez-vous sur place sera organisé afin de formuler la meilleure réponse.



Vétusté des trottoirs :

Madame le Maire soulève le problème des trottoirs du village. Outre la vétusté, certaines parties sont dangereuses, un accident a été constaté. Le conseil municipal prend acte et propose un programme annuel qui sera réalisé au fur et à mesure en fonction des impératifs budgétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.